

Recensement de la population de Saint André de Boège

En ce début d'année 2010, j'ai effectué le recensement de Saint André de Boège du 20 janvier au 21 février. Le résultat final vous sera donné par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études économiques) en fin d'année 2010 ou début 2011.

D'après les comptes que j'ai effectués, je peux déjà vous communiquer quelques données :

- Le nombre total d'habitants: 602
- Le nombre total d'habitations: 325 parmi lesquelles on compte:
 - 238 résidences principales
 - 64 résidences secondaires
 - 23 logements vacants

Ce recensement obligatoire est important car il conditionne le montant global de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour les communes; il permet également d'adapter les infrastructures aux besoins de la population.

Je tiens à vous rappeler que toutes vos réponses sont confidentielles et ont été transmises à l'INSEE. Elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à un contrôle fiscal et administratif.

Pendant un mois, j'ai traversé notre commune dans ses moindres recoins et j'ai ainsi effectué 1668 km dans des conditions météorologiques qui n'étaient pas toujours bonnes... Mais les températures hivernales ont été largement contrebalancées par votre accueil qui fût chaleureux, dans la plupart des foyers !

Certains d'entre vous m'ont aidé en dessinant le plan de leur hameau et en m'indiquant le nom des résidents. D'autres m'ont raconté des anecdotes sur le village et entre autre, on m'a parlé d'une ancienne fosse sceptique au rameau des Reybaz, on m'a appris qu'elle avait été installée par mon père Salvatore et mon oncle Joseph !

Après plus de quarante ans passés à Saint André, cette expérience m'a permis de faire de nouvelles découvertes sur notre village; ce qui montre que rien n'est acquis et qu'il y a toujours de nouvelles choses à apprendre !

Pour conclure, je souhaiterais vous dire que ce fût une belle expérience que d'aller à votre rencontre !

Je tiens également à remercier Régine, notre secrétaire de mairie pour sa collaboration et son aide précieuse durant ce mois de recensement.

Jeanine Bosson

Histoire de chiens...

Chiens des villes ou chiens des champs...



Dans nos campagnes, il y avait généralement un chien « berger » par ferme, soit dans la majorité des maisons. Aujourd'hui, les quelques fermes restantes n'ont pas toute un chien pour mener le troupeau. Pourtant le nombre de chiens a augmenté: les plus nombreux, les chiens de chasse; puis divers compagnons, du « toutou » frisé à celui classé 1^{re} catégorie. Une certitude, les demandes « d'intervention » se multiplient: des aboiements de 4 ou 6 chiens de chasse, du jeune chien « fou » qui, sur la route fait tomber un cycliste, du jeune chien qui mord un passant, du moins jeune qui mord son voisin, de celui classé dangereux qui divague librement ou que son maître promène ni tenu en laisse, ni muselé... je peux poursuivre. Considérant qu'il est toujours désagréable de devoir user du devoir de police, nous étions restés relativement « souples » sur divers sujets, dont celui des chiens. Devant une certaine « irresponsabilité », que je regrette, nous allons devoir assumer cette responsabilité. Déjà et cela est nouveau, je dois m'assurer qu'à la suite de morsures, le chien a bien subi un test du comportement par un vétérinaire habilité. Ensuite, nous allons devoir nous organiser pour récupérer les chiens divagants et, ce qui déjà peut être fait, dresser un procès-verbal pour chaque infraction. C'est une tâche qui nous, qui me déplaît, j'aurai souhaité plus de responsabilité de chacun. Mais s'il le faut, il le faut...

Merci à ceux qui feront l'effort nécessaire.

Le maire